

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 94, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Mai

BULLETIN

Jour de deuil. — En Orient

Un seul journal, — un seul, — l'organe du parti collectiviste de la Chambre, s'est déclaré médiocrement ému parce que la « mort égalitaire » avait supprimé quelques existences de dirigeants, de ploutocrates et de jouisseurs.

Si jamais la mort a imposé le respect, c'est bien en cette circonstance où tant de gens, heureux de vivre, avaient donné pour but à leur plaisir le soulagement de la misère des autres! La vanité et la futilité du monde élégant sont illimitées, mais il les rachète par des accès de générosité et de bon cœur qui lui méritent le pardon. N'est-il pas terrible de penser que c'est dans une de ces heures où il se relève et se rachète, qu'il a été le plus cruellement frappé d'un deuil qui atteint des centaines de familles!

Au début de cette après-midi de mardi — qui devait s'achever dans la terreur, — par le soleil étincelant qui faisait éclater le luxe des toilettes et des équipages, que d'envies a dû soulever sur son passage ce long défilé d'équipages armoriés! N'était-ce pas, pour ceux qui souffrent et qui peinent, le spectacle du bonheur triomphant de ceux auxquels tout semble sourire et qui, par la naissance et la fortune, paraissent pouvoir satisfaire tous leurs desirs?

Quelques instants plus tard, cependant, de tant de jeunesse ou de richesse, il ne restait qu'un horrible mélange de chairs informes et torturées dans lesquelles des pères, des mères, des fils, des maris, des parents éperdus cherchaient à reconnaître un être cher, naguère encore plein de joie et de vie!

Lorsque la pauvre armée des mineurs s'achemine lentement vers les puits, à travers un pays noir de la poussière de la houille, on pense au labeur qu'elle accomplit sous terre et aux dangers toujours présents que lui fait courir le feu intérieur. Ceux-là on ne les envie guère, et trop souvent, hélas! quelque coup de grisou, ravageant les galeries souterraines, ramène par douzaines à la surface les corps des victimes.

Mineurs laborieux et gens du monde frivoles, la mort les réunit parfois en des drames semblables. Et l'on s'apitoie sur le sort des uns comme sur le sort des autres. La mort n'efface-t-elle pas toutes les divisions et la première de toutes, cette fortune qu'elle réduit à rien?

Au milieu de l'émotion générale, les nouvelles d'Athènes et de Constantinople passent presque inaperçues.

Les événements semblent cependant se précipiter en Orient.

Vainqueurs à Velestino et à Pharsale, dans les deux combats qu'ils ont livré avant-hier, pour repousser les avant-postes turcs, les Grecs s'attendaient, hier, sur Pharsale encore, à être vigoureusement attaqués par l'armée d'Edhem-pacha, qui ne doute pas d'un succès définitif qui lui ouvrira le chemin d'Athènes.

Quel a été le résultat de cette rencontre? On l'ignore encore à l'heure où nous écrivons ces lignes; mais quel qu'il soit, il nous paraît que la Grèce ferait sagement en écoutant les conseils de la Russie et en acceptant la médiation des grandes puissances.

L'honneur de l'armée hellène est sauf et le peuple grec n'a rien à gagner à persister dans son attitude héroïque, mais folle!

TERRIBLE INCENDIE

DU

Bazar de la Charité

Après la catastrophe

Les ministres présents à Paris se sont réunis à l'Élysée, pour examiner les mesures à prendre à l'occasion de la catastrophe de la rue Jean-Goujon.

Le Président de la République a fait connaître au conseil le texte des télégrammes qu'il a reçus des chefs d'Etat étrangers et des réponses qu'il y a faites.

De nombreux télégrammes de condoléances sont également parvenus à M. Hanotaux.

Le ministre des affaires étrangères a annoncé que tous les ambassadeurs et les chefs de légation présents à Paris se sont rendus au quai d'Orsay pour lui exprimer la douloureuse sympathie de leurs gouvernements respectifs.

Le conseil a décidé qu'une cérémonie aurait lieu aujourd'hui, samedi, à midi, à l'église Notre-Dame, pour les obsèques des personnes qui n'auraient pas été reconnues et pour celles dont les familles demanderaient à y participer.

Le président de la République assistera au service. Un discours sera prononcé, au nom du gouvernement, sur le parvis Notre-Dame.

Le gouvernement demandera un crédit aux Chambres pour lui permettre de distribuer des secours aux familles nécessiteuses qui auraient été atteintes par la catastrophe.

MM. Méline, Barthou et Turrel sont rentrés à Paris.

C'est M. Barthou, ministre de l'intérieur, qui prendra la parole à Notre-Dame au nom du gouvernement.

Le ministre de l'intérieur et le ministre des cultes se sont entendus avec le président du consistoire protestant et avec le grand rabbin de Paris pour que des services religieux soient également célébrés aujourd'hui pour les victimes de la catastrophe qui pourraient appartenir à la religion israélite ou à la religion protestante.

Un membre du gouvernement et un officier de la maison militaire, assisteront à ces cérémonies.

En ce qui concerne les obsèques de Mme la duchesse d'Alençon, belle-sœur de l'empereur d'Autriche, la question relative à la représentation du gouvernement à cette cérémonie sera réglée entre l'ambassade d'Autriche et le protocole.

On s'occupe maintenant de rechercher et d'établir les responsabilités encourues.

A la mémoire des victimes

Sur l'initiative de M. Maurice Binder et Denys-Cochin députés; Froment-Meurice, Chassigne, Goyon, Quentin-Bauchart, conseillers municipaux, un comité va être constitué pour organiser une souscription

destinée à élever, sur le terrain de la rue Jean-Goujon, une chapelle à la mémoire des victimes.

Les Sauveteurs

M. Lépine, préfet de police, s'est fait adresser par M. Prélat, commissaire de police, un rapport détaillé sur les actes de sauvetage et de dévouement qui ont été accomplis pendant la catastrophe. Une liste assez importante a été communiquée au préfet, qui distribuera des récompenses dans quelques jours. Elle est ainsi composée :

MM. Philippini, inspecteur du commissariat, et Bastien, inspecteur de la sûreté, qui, au plus fort de l'incendie, se sont avancés très près du foyer pour reconnaître les abords.

Le personnel du journal *La Croix*. Les gardiens de la paix Guérin, Aubry, Pauly, Liorzon, tous les quatre du huitième arrondissement, qui, au moyen d'une échelle, transportaient à bras les victimes en haut du mur et les remettaient aux imprimeurs du journal *La Croix*.

Les cochers et palefreniers de la maison Lafargue, qui, hissés sur un toit, attachaient les victimes et les descendaient dans la cour.

Les employés de Mme Soche-Lautier, propriétaire de l'hôtel du Palais, situé 28, cours la Reine : MM. Gommery, chef cuisinier, Vaulier, Wagner et Pottier, qui, dirigés par cette dame, ont fait sauter les barreaux de fer d'une fenêtre donnant sur le derrière de l'hôtel et, par l'ouverture ainsi faite, ont réussi à sauver au moins cent cinquante personnes.

M. Gustave Dhuy, vidangeur, qui, au début du sinistre a quitté sa voiture pour porter secours aux victimes. Cet homme se faisait asperger d'eau à l'aide de la pompe des écuries Rothschild, situées en face, et, ainsi mouillé, craignant moins la chaleur, a pu pénétrer dans la fournaise et sauver une dizaine de personnes, sans compter les corps morts qu'il a retirés.

Enfin, plusieurs agents qui se sont distingués de différentes façons : MM. Michaud, Lapoire, Guérin, Aubry, qui a eu les oreilles brûlées, et les deux brigadiers Montagne et Martin.

INFORMATIONS

M. Félix Faure n'irait pas en Russie

D'après le correspondant du *Daily Chronicle* à Vienne, on aurait annoncé officiellement dans cette ville que M. Félix Faure a abandonné son intention de visiter Saint-Petersbourg cette année.

Rendement des impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois d'avril 1897.

Les résultats accusent une plus-value de 1 million 743,000 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 5 millions 842,000 francs par rapport à la période correspondante de 1896.

Les obsèques de M. Tolain

Les obsèques de M. Tolain, sénateur de la Seine, questeur du Sénat, ont eu lieu jeudi matin au milieu d'un grand nombre de personnalités politiques.

Le corps avait été déposé dans le vestibule d'honneur du Palais du Luxembourg, transformé en chapelle ardente.

A dix heures précises, le cortège s'est mis

en marche. En tête s'avançaient les professeurs et une délégation des élèves de l'École nationale des Arts décoratifs. Puis venait le corbillard, recouvert de fleurs et de couronnes portant entre autres inscriptions celles de « l'Union républicaine du Sénat », « le Comité central de la Fédération des Associations gambettistes », les Sénateurs de la Seine, « la Bibliothèque populaire du onzième arrondissement », etc.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Cazot, Ranc, Gayot, Guyot, Poirrier et Maxime Lecomte, sénateurs.

Le Président de la République s'était fait représenter à cette cérémonie par M. le commandant Bourgeois. Le général Billot, ministre de la guerre, avait délégué son officier d'ordonnance, M. le lieutenant de vaisseau Papaix.

Citons parmi les assistants : MM. les questeurs de la Chambre, ainsi qu'un certain nombre de sénateurs, de députés et de conseillers municipaux ; MM. de Selves et Lépine, préfets de la Seine et de police, etc.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse, où, selon la volonté du défunt, aucun discours n'a été prononcé.

Mort du duc d'Aumale

Le duc d'Aumale est mort subitement la nuit dernière, en Sicile. On suppose qu'il a succombé à la secousse qu'il a éprouvée en apprenant la mort de la duchesse d'Alençon, sa nièce.

Quatrième fils du roi Louis-Philippe, Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, était né à Paris en 1822.

La guerre Turco-Grecque

La Turcs et les Grecs se sont rencontrés devant Pharsale mercredi. Les troupes ottomanes ont été repoussées après avoir subi des pertes énormes.

Pharsale a été pris cependant le lendemain par les Turcs.

Les Grecs ont été admirables de courage. La Russie, d'accord avec les grandes puissances, a informé le gouvernement hellénique qu'elles étaient disposées à intervenir dans le cas où la demande leur en serait faite par la Grèce.

Train sans voyageurs

On signale à la gare de Perrache un fait absolument unique. Le rapide, parti mardi de Paris à huit heures quarante-cinq du soir, ne contenait aucun voyageur. Il y a certainement là une corrélation avec la terrible catastrophe qui venait de se produire à Paris.

Arrestation de Cipriani

On télégraphie de Rome : Amilcare Cipriani vient d'être arrêté à Athènes pour y avoir provoqué des désordres; il sera expulsé.

Exécution en Corse

M. Deibler, accompagnant les bois de justice, a quitté Paris hier soir par la gare de Lyon, à destination de Marseille, d'où il s'embarquera pour Bastia. Il va exécuter dans cette ville le nommé Jean Bartoli, dit Manuacia, condamné le 2 mars dernier pour avoir fait partie pendant dix ans d'une bande de criminels qui désolaient la région de Finmorbo.

La Caisse d'épargne de Cannes

On a constaté à la Caisse d'épargne de Cannes de nouveaux détournements s'élevant à plus de 15.000 francs. Le fils du caissier est en fuite.

Un employé de la caisse, le nommé Jean Ardisson, a été arrêté sous l'inculpation de complicité.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Cour d'assises

Voici la liste des jurés désignés par le sort pour siéger dans la deuxième session des assises de 1897, qui s'ouvrira à Cahors, le lundi 17 mai courant, à onze heures du matin, sous la présidence de M. de Cardailhac, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors :

Jurés titulaires. — MM. Jacques Soubré, meunier au Bourg ; Andrien Maurel, propriétaire à Fargues, commune de Cabrerets ; Elie Rivière, liquoriste à Cahors ; Pierre Saint-Sauve, adjoint à Bétaille ; Alexandre Rouffy, receveur-buraliste à Limogne ; Jean Murat, entrepreneur à Cahors ; Ernest Rivière, tapissier à Cahors ; Urbain Ganiayre, médecin à Serpoul, commune de Cabrerets ; Jean Boy, receveur en retraite à Gourdon ; Frédéric Vernhet, épiciériste à Bretenaix ; Jules Playous, négociant à Cahors ; Étienne Depeyre, propriétaire avocat à Lalande, commune de Saint-Paul-Labouffie ; Guillaume Cabanès, propriétaire à Saint-Céré ; Jean Lacroix, propriétaire à Malgorse, commune de Cuzance ; Charles Caviole, médecin à Cahors ; Jean-Louis Lufau, maire à Aujols ; Pierre Louis Laval, adjoint à Souillac.

Guillaume Delsahut, propriétaire à Thémènes ; Gustave Feyt, vétérinaire, maire de Castelnau-Montratiér ; Jean Durand, notaire à Saint-Cernin ; Jean-Pierre Galès, propriétaire à Paramelle, commune de Saint-Ciergues ; Basile Marcouly, adjoint à Saint-Pierre-Toirac ; Pierre Pons, propriétaire à Saint-Martin-de-Vers ; Jean Peyrichou, notaire à Cabarets ; Antoine Fontès, percepteur à Limogne ; Jean-Baptiste Garesvert-Dubreuil, maire à Merliès, commune de Ginouillac ; Louis Pichoulou, propriétaire à Breil, commune de Marminiac ; Victor Dechezelle, négociant à Gourdon ; Gaston Lambeu, pharmacien à Souillac ; Alexandre Peyre, maire à Beauregard ; Antoine Veyssouze, propriétaire à Meyronne ; Firmin Lavinerie, pharmacien à Gramat ; Alexandre Piedloup, propriétaire à Cazes, commune de Puy-l'Évêque ; François Plantade, imprimeur à Cahors ; Augustin Peyre, propriétaire à Lamagdeleine ; Jean-Louis Peyre, propriétaire à Calvignac.

Jurés supplémentaires. — MM. Henry Loris, de Larrard, directeur de la Banque de France à Cahors ; Edouard de Framond, receveur de l'enregistrement à Cahors ; Daniel Auset, médecin à Cahors ; Benjamin Barreau, rentier à Cahors.

Instruction primaire

Par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie en date du 1^{er} mai :

1^o Mlle Hugoungeng, institutrice stagiaire chargée de l'école publique de Lacisque (commune de Cuzance), est nommée institutrice stagiaire adjointe à Thémènes ;

2^o Mlle Langlais, institutrice stagiaire adjointe à Thémènes, est nommée institutrice stagiaire chargée de la direction de l'école de Lacisque.

Adjudication

Avant-hier soir à 3 heures, a eu lieu à la Préfecture, l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction de la ligne de chemin de fer (Embranchement de Carsac à Gourdon).

M. Allary, Jules, de Quillan (Aude), a consenti un rabais de 15 0/0 ;

MM Poulangeon, Jacques ; Piron, Louis, de Le Compas (Creuse), et Chausard, Edouard, à Bonnat (Creuse), ont consenti un rabais de 15 0/0.

M. Allary étant absent et ne s'étant pas fait représenter, le bureau, conformément aux instructions, a fixé au vendredi 14 Mai courant, à trois heures du soir, la réception des nouvelles soumissions présentées par ces deux entrepreneurs seulement.

Retraite des Cantonniers

Un décret fixe, pour 1897, aux deux tiers du salaire le maximum de la rente viagère totale à laquelle les cantonniers pourront avoir droit, par application du 2^e paragraphe de l'article 9 du décret du 22 février 1896.

L'abondance des matières, nous oblige à remettre au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

CAHORS

Chambre des notaires

Avant-hier, la Chambre des notaires de l'arrondissement de Cahors s'est réunie et a procédé au renouvellement de son bureau. M. Roques, notaire et maire de Laburgade, a été nommé président.

MM. les notaires se sont ensuite réunis, comme de coutume, dans un banquet confraternel, à l'hôtel Combelles.

Obsèques

Jedi matin ont eu lieu les obsèques du regretté Emile Clary, préposé en chef des octrois, enlevé si prématurément à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Un immense et imposant cortège, ayant à sa tête M. Costes, maire, MM. Mazières et Parazines, adjoints, et presque tous les membres du Conseil municipal, a accompagné le regretté défunt à sa dernière demeure.

Sur la tombe, M. Costes, a prononcé, l'allocation suivante :

Messieurs,

Nous ne pouvons laisser se fermer cette tombe, sans dire un douloureux adieu au cher et excellent collaborateur que nous accompagnons à sa dernière demeure. Et ce n'est pas seulement en mon nom personnel, mais au nom de la Municipalité et de nos collègues du Conseil que nous rendons à cette mémoire ce suprême hommage.

Que puis-je vous dire sur l'homme de bien qui vient d'être ravi à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis ?

L'honorable et regretté M. Clary, après avoir payé avec fidélité et dévouement sa dette à la Patrie, rentra dans ses foyers. Simple ouvrier typographe, il sut bientôt conquérir par son travail et son intelligence, le grade de vérificateur dans cette grande administration des Tabacs où son nom jouissait non seulement de la sympathie et de la confiance de ses chefs, mais encore de l'estime et de la considération générales.

C'était surtout dans l'administration des octrois de la ville, dont il était le Préposé en chef, que ses conseils étaient appréciés. Car, s'il se préoccupait à juste titre de la bonne gestion des intérêts qui lui étaient confiés, il n'avait pas moins de sollicitude pour le bon fonctionnement de son service et le bien-être de ses subordonnés. — Dirai-je avec quelle délicatesse, avec quelle intégrité, il s'acquittait de ses fonctions ? Là, aussi, quelle bienveillance pour tous, surtout pour les humbles et les petits. Toujours et partout le même dévouement, la même abnégation. — Ajoutez à ses qualités extérieures l'aménité de ses relations sociales et vous comprendrez, messieurs, nos trop légitimes regrets.

Qu'il me soit donc permis d'exprimer ici, au nom de la Municipalité et du personnel administratif tout entier, à sa veuve désolée, à ses enfants bien-aimés, à sa digne famille, notre respectueuse sympathie et nos plus vives condoléances ! Heureux serions-nous si elles peuvent apporter quelque adoucissement à leur cruelle douleur !

Adieu, mon cher Clary, adieu !

Correspondance

Nous recevons la lettre suivante, avec prière d'insérer :

Monsieur le Directeur,

Votre estimable journal semble vouloir signaler les abus et les vexations inutiles infligées au public par les diverses administrations. Voulez-vous continuer la série en signalant le fait suivant, qui me paraît être inutile et dangereux :

Les fontaines publiques et les puits d'eau privées sont fermées la nuit. A quoi bon ? Sommes-nous encore en temps de crue ou déjà en période de sécheresse, pour qu'on nous rationne ? D'ailleurs, est-ce bien la nuit que se fait le gaspillage de l'eau, et ne peut-on pas admettre que toute personne qui va quérir de l'eau la nuit, n'y va pas sans qu'il y ait urgence ?

Qu'il y ait un commencement d'incendie, les flammes n'auront-elles pas le temps de se propager d'une manière effrayante avant qu'on ait pu prévenir le commissaire de police, qui prévient lui-même le gardien du château-d'eau, lequel, couché, endormi, mettra plus ou moins de célérité à donner l'eau nécessaire à l'extinction du foyer ?

C'est ainsi qu'un commencement d'incendie, dont quelques seaux d'eau auraient eu facilement raison, peut devenir un sinistre épouvantable.

Il me semble que la municipalité assume

ainsi une responsabilité très lourde et dont, j'en suis sûr, elle ne s'est pas rendu compte. Veuillez agréer, etc.

Un de vos lecteurs.

Au Théâtre

On nous adresse la communication suivante :

« On ne peut se défendre d'une tristesse profonde en songeant combien sont inutiles les enseignements qui résultent des grands malheurs publics. Au lendemain de la catastrophe de l'Opéra-Comique, les précautions les plus minutieuses furent prises pour éviter le retour d'un semblable désastre. Les théâtres furent soumis à des règlements d'une sévérité draconienne, toutes les mesures que peut imaginer la prévoyance humaine furent concertées pour conjurer tout danger d'incendie et assurer aux spectateurs des dégagements assez nombreux et assez larges pour leur permettre de s'enfuir avec une extrême rapidité. »

Ainsi s'exprime un de vos confrères en commentant la terrible catastrophe qui arrache des larmes à tous les Français.

Evidemment, l'auteur de ces lignes ne visait pas le théâtre de Cahors, qui ne ressemble que de très loin aux salles de spectacle dont on nous parle !!!

Pas un de mes concitoyens ne me démentira lorsque j'affirmerai que notre théâtre est, sous ce rapport, construit dans des conditions déplorables, et on frémit quand on songe au malheur effroyable qui se produirait si le feu se déclarait dans cet immeuble au cours d'une représentation !

Pour ne signaler que le point le plus déficieux, je parlerai seulement des baignoires et des loges du 1^{er} étage.

On sait que les portes de ces baignoires et de ces loges s'ouvrent sur les couloirs très étroits conduisant aux autres places. En cas de sinistre, le public remplirait ces couloirs, et il serait matériellement impossible aux spectateurs des loges d'ouvrir les portes et par suite de sortir ; ils seraient littéralement bloqués et voués ainsi à une mort presque aussi certaine qu'abominable.

Il me paraît impossible que cet état de choses n'émeuve pas notre municipalité. Un projet pratique de dégagement s'impose, ne ferait-on que remplacer les portes actuelles par des portes à coulisses glissant le long du mur.

Il ne faut pas que la douloureuse leçon qui se dégage de l'horrible désastre de mardi reste encore sans effet. Chaque fois qu'un certain nombre de personnes doivent se réunir dans un local ouvert au public, le premier soin, le principal souci des autorités chargées de veiller sur la sécurité des personnes devrait être d'examiner s'il y a quelque danger d'incendie ; et en ce cas si les dégagements sont suffisamment nombreux et suffisamment larges pour que les spectateurs ne s'entassent pas, à la plus légère panique, devant les portes bientôt obstruées par une montagne de cadavres.

Postes et Télégraphes

M. Bonnet (Antoine), gardien de bureau des postes à Cahors, est nommé courrier-convoyeur à Certe.

Nos félicitations sincères à cet employé pour son avancement mérité.

Le mystérieux suicide de Bordeaux

D'après les indications fournies par les voisins de la fille Léonie Lacroix, de Cahors, et à la suite d'une information publiée par le journal *La France*, à propos du suicide sur la voie ferrée, près de la gare de Bordeaux-Bastide, d'une femme dont le signalement correspond à celui de Léonie Lacroix, disparue depuis quelques jours, M. le commissaire de police de Cahors a télégraphié, jeudi, à 6 heures du soir, à son collègue le commissaire spécial de la gare Saint-Jean à Bordeaux à l'effet de savoir si cette personne avait été reconnue.

La réponse a été négative.

Des renseignements détaillés ont été communiqués à Bordeaux par le commissaire de police.

Il est à peu près certain que la suicidée est Léonie Lacroix.

Accident

Dimanche dernier, le sieur Antoine Vigié, chauffeur à la compagnie d'Orléans, demeurant à Cahors, rue des Soubirous, n° 7, conduisait le train omnibus 974, qui part

à 12 h. 50 pour Libos. Arrivé à la sortie du tunnel de Puy-l'Évêque, il voulut charger le feu de sa machine et tomba sur le caisson du côté droit du tender.

Malgré les blessures reçues à la hanche gauche, Vigié n'en a pas moins continué son service, et ce n'est qu'à son arrivée qu'un docteur, immédiatement appelé, a constaté une forte contusion de la région thoracique gauche.

Le blessé en sera quitte pour quelques jours de repos.

Tribunal correctionnel

Audience du 6 mai

Au commencement de l'audience, une douzaine de braconniers, pour délits de pêche et de chasse, sont condamnés à des amendes variant de 10 à 50 fr.

Le tribunal s'occupe ensuite d'un délit d'adultère.

Une jeune femme, mariée dans une ville de l'Algérie, était venue à Cahors rejoindre un jeune peintre de notre ville et vivait maritalement avec lui depuis quelque temps.

Le mari, qui a fini par dénicher le repaire de ces deux tourteraux, a porté plainte.

Ils sont condamnés, pour ce délit, à huit jours de prison chacun.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi 15 mai, représentation extraordinaire donnée par M. L. MONTI, du théâtre de l'Odéon.

L'AMI FRITZ

Pièce en 3 actes, d'ERCKMANN-CHATRIAN

LES OUVRIERS

Drame de M. Eugène MANUEL

Voilà ce qu'on peut véritablement appeler un spectacle choisi, honnête et moral, une soirée de famille à laquelle les parents peuvent hardiment conduire les jeunes filles.

Pour un tel spectacle, des places devraient être réservées aux élèves des écoles.

Avec *l'Ami Fritz* et *les Ouvriers*, que nous voici loin du théâtre *fin de siècle*, inepte et souvent ordurier, dont on nous sature depuis quelques années.

L'Ami Fritz est une œuvre délicate et touchante, où le comique de bon aloi a sa large part.

Les Ouvriers, un drame poignant, une œuvre morale de premier ordre, couronnée par l'Académie, un exemple à mettre sous tous les yeux.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 8 mai 1897

Naissances

Marcenac, Germaine, rue du Portail-Alban. Brunet, Jean, Boulevard Gambetta, 115. Dages, Alice, rue du Four Sainte-Barbe, 1.

Publications de Mariages

Combelles, Frédéric, minotier, et Dajeau, Marie, femme de chambre.

Mariages

Puech, Charles, vérificateur des Tabacs, et Cure, Marie. Carrière, Antonin, commis des Postes et Télégraphes, et Guzzi, Marie.

Décès

Brécy, Marie, dite Sophie, veuve Laroche, 86 ans, à l'hospice. Clary, Emile, préposé en chef de l'octroi, 43 ans, rue Ste-Barbe. Laffargue, Léon, 77 ans, célibataire, rue Fénelon, 7. Boissières, Jean, cultivateur, 72 ans, aux Durands.

PUY-L'EVÊQUE. — Foire. — Voici le cours des bestiaux de la dernière foire qui a été peu importante :

Bœufs, cours ordinaires.

Porcs, baisse sensible.

Moutons gras, 75 cent. environ le kil. vif.

Poules, de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Poulets, de 2 à 3 fr.

Oisons de 8 jours, 1 fr. 50 la paire.

Canetons méris, 1 fr. la paire.

id communs, 50 cent. id.

Enfs, 35 cent. la douzaine.

Mercuriale. — Blé, de 15 à 16 fr. 75 les 4/5.

Maïs, de 8 à 9 fr. les 4/5.

Hausse sensible sur le blé, environ 2 fr. depuis la dernière foire.

Plusieurs porte-monnaie ont été volés.

ST-MARTIN-LABOUVAL. — On nous écrit :

Vendredi 7 mai, à 2 heures 1/4 de l'après-midi, le conducteur de la voiture qui fait le courrier de Limogne, un brave garçon nommé Delvit, était en train de laver son véhicule devant l'écurie de l'hôtel de la « Jeune France », lorsqu'à un certain moment les 2 juments, non encore attelées, qui conduisent cette voiture, se prirent de querelle dans l'écurie.

Le conducteur les entendant se battre alla les séparer ; mais à peine rentrait-il dans l'écurie qu'il reçut un formidable coup de pied de l'une des bêtes, coup de pied qui le projeta, la tête la première, contre la muraille.

Il se mit à crier et aussitôt les personnes les plus voisines, accoururent à son secours, le relevèrent et le conduisirent à l'hôtel, où on l'étendit sur un lit en attendant l'arrivée du médecin, absent à ce moment, et après lui avoir prodigué des soins pressés.

Le blessé porte à l'avant bras gauche une large entaille faite probablement par le fer du sabot, la main est aussi fortement endommagée ; une autre blessure existe sur la tête, enfin les lèvres sont fendues vers le milieu de la bouche.

Nous ne saurions assez recommander à tous les conducteurs par trop imprudents avec les chevaux, une grande méfiance pour ces bêtes parfois très récalcitrantes. Si M. des Phosphates nous avait envoyé son médecin et son pharmacien ainsi qu'il l'avait promis lors des élections municipales dernières, peut-être n'aurions-nous pas eu besoin d'attendre l'arrivée du médecin de Cénévières, ni de courir à Limogne pour chercher des remèdes.

Nous attendons toujours l'exécution des promesses avec impatience.

SAUX. — *Suicide.* — Lundi matin, des voisins ne voyant pas paraître le nommé J. X., âgé de 28 ans, pénétrèrent chez lui et constatèrent que le pauvre garçon s'était donné la mort en se pendant à une poutre de sa chambre.

J. X. était rentré chez lui, la veille, légèrement pris de boisson, mais rien ne faisait prévoir cette détermination que l'on ne sait à quelle cause attribuer.

FOURMAGNAC. — *Hydrophobie.* — L'hydrophobie prend vraiment, cette année, dans certaines parties du département, des proportions inquiétantes. C'est ainsi qu'après avoir fait une hécatombe de chiens, durant ces derniers mois, dans les environs de Figeac, où 3 ou 4 personnes ont été mordues et envoyées à l'Institut Pasteur, il en reste toujours, et c'est presque *in cauda venenum*, puisque, à Pontaubert, on a dû abattre jeudi, un tout petit toutou, qui présentait tous les symptômes de la rage. Il serait à désirer que l'Administration mit à l'étude les moyens pratiques de prévenir cette terrible maladie.

— Notre correspondant nous paraît demander la une chose impossible !...

FIGEAC. — *Fête du 23 mai.* — Fête patronale et de charité du 23 mai, organisée avec le bienveillant concours des Houillères du Lot, les Sociétés musicales : les Artisans réunis et l'Union fraternelle.

Dimanche matin : A six heures, réveil en fanfare par les trompettes de la cavalcade.

A neuf heures, distribution de pain aux indigents de la ville. A dix heures, promenade en ville par la musique. A onze heures, ouverture du bal de la halle, Place-Basse.

Le soir, à 2 heures, cavalcade humoristique : Noce des légumes (scène comique), précédée et suivie de nombreux chars ; célébration du mariage sur une estrade spéciale place de la Raison ; promenade dans les principaux quartiers de la ville. Une quête au profit des pauvres sera faite sur le parcours par les soins des commissaires désignés à cet effet. A 7 heures 1/2, illumination vénitienne des principaux quartiers de la cité. A 8 heures 1/2, concert vocal par l'Union fraternelle, place de la Raison. A 10 heures, magnifique feu d'artifice, tiré par M. Debar, artificier de la ville. A 10 heures, 3/4, retraite aux flambeaux par les pompiers et avec le concours de la musique des Artisans réunis. A 11 heures 1/4, ouverture du bal champêtre.

FIGEAC. — *Accident.* — Le jeune Dorval, âgé de 11 ans, élève de l'École communale, a fait une chute si malheureuse en s'amusant avec ses camarades dans la cour de l'établissement, qu'il s'est fracturé une jambe. Le médecin appelé en toute hâte, lui a donné, sur place, les soins que nécessitait son état. Il l'a ensuite fait transporter dans sa famille, sur une civière.

CONDAT. — *Suicide.* — Le nommé Jean-Baptiste Orage, âgé de cinquante-six ans, serrurier à Condat, s'est donné la mort par strangulation et a été trouvé pendu à une poutre dans une cabane.

PEYRILLES. — *Vol.* — Une somme de 40 fr. a été volée au préjudice du sieur Léon Chartron, scieur de long à Peyrilles. Une enquête est ouverte.

PUYBRUN. — *Conférence agricole.* — Dimanche prochain 9 mai, à deux heures et demie du soir, M. Pezet, professeur d'agriculture, fera une conférence à Puybrun. Sujet : « Soins à donner à la vigne pendant l'été », et à la demande générale : « Culture de la truffe. »

LEBREIL. — *Conférence.* — M. le professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole à la mairie de Lebreil, le 23 mai courant.

Lacombe, près Tarascon (Ariège), le 5 mars 1896. — J'emploie depuis longtemps vos Pilules Suisses contre la constipation, et j'en suis très satisfait. Je vous autorise à publier ma déclaration. DELMAS (Sig. lég.).

Chez nos voisins

FUMEL. — *Foire.* — La foire n'a pas été belle ; peu d'affaires sur les boeufs.

Les porcs gras se vendaient de 25 à 28 fr. les 50 kilos.

Les jeunes porcs étaient en baisse.

Moutons gras, 75 cent. le kilo vif, autres moutons ou brebis de 15 à 30 fr. l'un, selon grosseur et qualité.

Veaux de lait de 70 à 75 cent. le kilo.

Volaille grasse 60 cent. la livre.

Poulets de 2 à 3 fr. la paire.

Lapins domestiques 25 cent. la livre.

Oeufs, 40 cent. la douzaine.

Blé, 20 fr. l'hectolitre.

Maïs, de 10 à 11 fr. id.

CAUSSADE. — *Incendie.* — Avant-hier soir, vers minuit, le feu s'est déclaré dans l'immeuble de M. Dalbin. L'alarme a été aussitôt donnée et quelques minutes après les pompiers et la gendarmerie organisaient les secours.

Malgré la promptitude déployée, le feu, qui avait pris naissance dans les combles de la maison, envahissait tous les appartements, et, quelques instants plus tard, la toiture s'effondrait avec un bruit effroyable. C'est avec beaucoup de peine que l'on a pu sauver quelques meubles.

Les dégâts sont considérables ; ils sont couverts par une assurance.

TOURNON. — *Foire.* — La foire de Tournon, en dépit de la saison des travaux des champs, qui sont en ce moment très actifs, a été fort animée.

Quelques averses sont tombées dans la matinée.

On a coté : Volaille 1 fr. à 1, 25 la livre ;

Oeufs, 0,40 la douzaine ;

Oisons, 1 fr. 50 à 2 fr. la paire.

Canetons, 1 fr. à 1 fr. 50 la paire.

Mercuria e. — Blé, 18 fr. à 18 fr. 50 l'hectolitre ;

Maïs, 10 fr. l'hectolitre ;

Haricots, 15 fr. l'hectolitre.

Boeufs de travail, de 6 à 800 fr. la paire ;

ceux destinés à la boucherie, 36 à 40 fr. les 50 kilos ;

Moutons gras, 30 à 35 fr. les 50 kilos ;

Porcs gras, 26 à 28 fr. les 50 kilos ;

Porcs nourrissons, 15 à 20 fr. la pièce.

Pas d'accidents à signaler.

VITICULTURE

Mildiou

Nous recevons de M. Victor Combes, la communication suivante :

Monsieur le Directeur,

Le mildiou a déjà fait son apparition depuis le 20 avril. Cette précocité pourrait faire croire que l'année 1897 serait une année à maladies cryptogamiques. En général, on néglige trop les premiers traitements : c'est d'eux que dépend le salut de la vigne.

Dans quelques tournées que j'ai faites cette semaine, j'ai remarqué un grand nombre de feuilles de vigne criblées de grosses taches à efflorescences blanches condensées. Les traitements, déjà commencés un peu partout, arrêteront dans une certaine mesure, la germination des organes reproducteurs des champignons parasites.

La lutte préventive contre le mildiou est la seule qui soit d'une efficacité certaine. Les deux premiers traitements doivent être faits à vingt jours d'intervalle.

Viticulteurs, à l'œuvre. En agissant ainsi, nous serons sûrs d'arrêter le progrès de la terrible maladie.

V. COMBES.

58 ANNÉES DE SUCCÈS. — 60 récomp. dont 2 Grands Prix, 17 Dip. d'Honneur, 17 méd. d'Or, etc.

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

Souverain contre dysenterie, cholérite, indigestions, maux d'estomac, de cœur, de tête.

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.

Préservatif contre les Épidémies

Excellent aussi pour la toilette et les Dents.

Exigez le nom DE RICQLÈS

MARCHÉS

La Vilette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.		PRIX EXTRÊMES
	AMENÉS.	VENDUS	
Boeufs.	1586	1529	0.60 à 0.96
Vaches.	360	346	0.57 à 0.98
Taureaux.	213	213	0.46 à 0.76
Veaux.	1533	1353	0.78 à 1.30
Moutons.	16356	14500	0.75 à 1.20
Porcs.	5873	5873	0.64 à 0.80

Boeufs. — Vente bonne et hausse de 25 à 30 francs par tête.

Veaux. — Vente très difficile et baisse de 5 c. par 1/2 kilo.

Moutons. — Vente calme et mêmes prix.

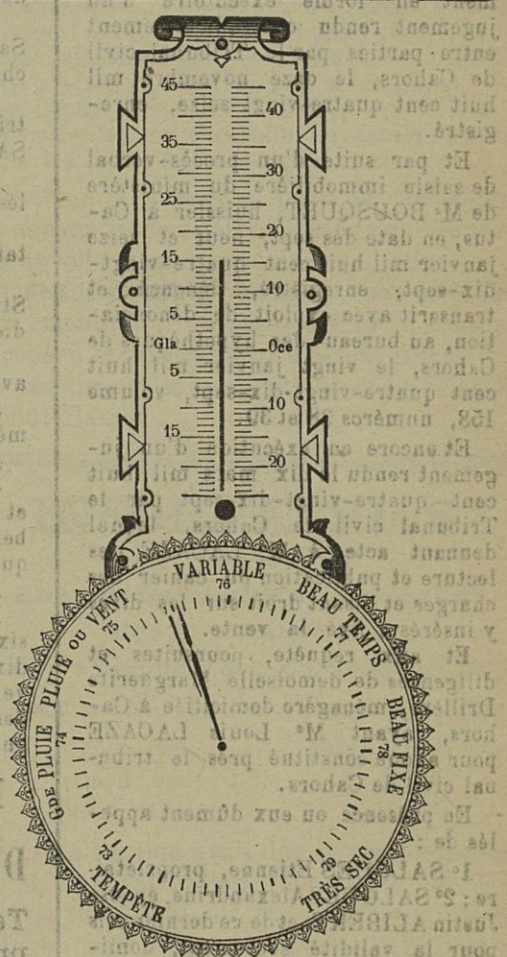
Porcs. — Vente meilleure et prix fermes.

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.		PRIX EXTRÊMES
	AMENÉS.	VENDUS	
Boeufs.	151	149	72 à 82
Vaches.	25	23	60 à 75
Moutons.	1112	632	75 à 90
Porcs.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Rédacteur en chef : Henri de Parville. Sommaire du numéro 1249, du 8 Mai 1897.

Détermination du coefficient de traction des voitures, par E. Hospitalier. — Les anciens glaciers et les causes actuelles, par A. de Lapparent. — Transmission de force motrice, par J. Lafargue. — Le typhus et les insectes, par Henri Coupin. — Les grottes de Rancogne, par le Dr Eybert. — Les oiseaux polyphones, par Flamel. — Notes sur le foot-ball, par Pierre de Coubertin. — Correspondance. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 3 mai 1897, par Ch. de Villedeuil. — Les erreurs du cinématographe, par G. Marschal. — Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.



EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

CARTE DU LOT

MISE A JOUR ET DONNANT TOUS LES CHEMINS DE FER EN PROJET OU EN CONSTRUCTION

En vente au Bureau du Journal : 0,50 centimes ; sur Carton, 0,75 centimes

UNE MAISON de 1^{er} ordre Possédant belle clientèle pour les

VINS & COGNACS

Propriétaire de six Domaines classés en Gironde, notamment du Château PAVIE, 1^{er} cru de St-Emilion

Demande un Représentant de toute honorabilité, bien relationné, Position d'avenir. Ecrire à M. Ferdinand Bouffard, 5, rue de la Gare, BORDEAUX, ou au château Pavie, Saint-Emilion (Gironde).

GUERISON

Certaine et Radicale de toutes les

AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsis, etc., etc.

Même des Plaques et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LEROY-MAND, Médecin-Spécialiste, Aide-Major des Hôpitaux, 5, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspond.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LIBRAIRIE GIRMA, à CAHORS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé

Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1^{er} avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars, 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes de prière de se faire inscrire au plus tôt.

Étude de M^e Camille SAUTET, avoué, successeur de M^e Léon Talou,
Place du Palais de Justice, 7, à Cahors.

1720	1721	1722	1723
0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00
0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00
0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00
0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00
0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00
0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00
0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00
0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00
0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00	0 00 0 00

VENTE

SUR SURENCHÈRE

A suite de Saisie immobilière

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

EN DEUX LOTS

De divers IMMEUBLES situés à Salvezou, commune de Catus (Lot)

L'adjudication aura lieu le Mercredi vingt-six Mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, à midi et demi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu contradictoirement entre parties par le Tribunal civil de Cahors, le onze novembre mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de M^e BOUSQUET, huissier à Catus, en date des sept, neuf et seize janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, dénoncé et transcrit avec exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 153, numéros 38 et 39.

Et encore en exécution d'un jugement rendu le dix mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept par le Tribunal civil de Cahors, lequel donnant acte à M^e LACAZE des lectures et publication du cahier des charges et disant droit sur les dire et insérés à fixé la vente.

Et aux requête, poursuites et diligences de demoiselle Marguerite Drillère, ménagère domiciliée à Cahors, ayant M^e Louis LACAZE pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de :

1° SALGUES Etienne, propriétaire; 2° SALGUES Alexandrine, épouse Justin ALIBERT, et de ce dernier pris pour la validité seulement, domiciliés ensemble à Salvezou, commune de Catus, parties saisies, ayant M^e SAUTET pour avoué constitué près ledit tribunal.

Il a été procédé, le mercredi cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à midi et demi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des immeubles dont la désignation suit, sur les mises à prix de dix francs pour le premier lot et de dix francs pour le deuxième lot.

Le dit jour, les dits biens ont été adjugés savoir : le premier lot à M^e Dupuy, avoué, à charge par lui de déclarer l'adjudicataire dans le délai de la loi, moyennant onze cents francs et le deuxième lot à M^e SAUTET, avoué, qui a déclaré command au profit de Baptiste Alibert, propriétaire à Saint-Michel, commune de Cours, moyennant vingt francs, le tout en sus des charges;

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le même jour cinq mai, M. Justin Alibert, ci-après nommé, assisté de M^e SAUTET avoué, a déclaré surenchérir du sixième les prix de l'adjudication ci-dessus.

En conséquence et par suite de la dite déclaration de surenchère, et aux requête, poursuites et diligences de :

M. Justin Alibert, propriétaire à Salvezou, commune de Catus, surenchérisseur.

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors M^e Camille SAUTET, demeurant dite ville.

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M^e Dupuy, avoué de l'adjudicataire du premier lot surenchéri.

2° Baptiste Alibert, propriétaire à St-Michel, commune de Cours, adjudicataire du deuxième lot surenchéri.

Ayant M^e Camille SAUTET pour avoué.

3° Marguerite Drillère, sus nommée, créancière poursuivante.

Ayant M^e Lacaze pour avoué.

4° Salgues Etienne, propriétaire, et Salgues Alexandrine, épouse Alibert, sus nommés en les qualités qu'ils sont pris, parties saisies.

Ayant M^e SAUTET pour avoué.

Il sera procédé le mercredi vingt-six mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept à midi et demi, à une nouvelle mise en vente, en deux lots, des biens immeubles dont la désignation suit :

Désignation sommaire DES BIENS A VENDRE

Telle qu'elle résulte du premier placard.

1° Vigne, à Peyrelevalde, numéro 519 section E du plan cadastral, commune de Catus d'une contenance de 37 ares 50 centiares.

2° Terre, à Peyrelevalde, numéro 520, section E, même plan, de contenance de 35 ares.

3° Vigne, à Peyrelevalde, numéro 521, section E, même plan, d'une contenance de 10 ares 60 centiares.

4° Vigne, à Peyrelevalde, numéro 527 P, mêmes section et plan, d'une contenance de 8 ares.

5° Terre, à Peyrelevalde, numéro 528 P, mêmes section et plan d'une contenance d'environ 8 ares 15 centiares.

6° Terre à Pagel, numéro 181, section A dudit plan, d'une contenance de 7 ares 10 centiares.

7° Châtaigneraie, à Pagel, numéro 182, mêmes section et plan, d'une contenance de 51 ares 50 centiares.

8° Friche, à Pagel, numéro 183, mêmes section et plan, d'une contenance de 2 ares 30 centiares.

9° Distr.ait.

10° Distr.ait.

11° Distr.ait.

12° Distr.ait.

13° Friche, à Pauprin, numéro

143, section E, du même plan, d'une contenance de 16 ares.

14° Distr.ait.

15° Distr.ait.

16° Distr.ait.

17° Terre à Siffray, numéro 321, section E, du même plan, d'une contenance de 3 ares 25 centiares.

18° Sol et patus, à Siffray, numéro 322 section E, d'une contenance de 1 are 25 centiares, même plan.

19° Friche, au Peyrals, numéro 384, même section, d'une contenance de 86 ares, même plan.

20° Vigne, à Les Devèzes, ou Camp du Périé, numéro 452, mêmes section et plan, d'une contenance de 5 ares 50 centiares.

21° Bois, au même lieu, numéro 453, mêmes section et plan, d'une contenance de 7 ares 10 centiares.

22° Terre au même lieu, numéro 454, mêmes plan et section, d'une contenance de 17 ares 60 centiares.

23° Vigne, au même lieu, numéro 455, mêmes plan et section, d'une contenance de 60 ares 90 centiares.

24° Terre, au même lieu, numéro 456, mêmes section et plan, d'une contenance de 17 ares 70 centiares.

25° Terre, au même lieu, numéro 457, section E, même plan, d'une contenance de 12 ares 10 centiares.

26° Vigne, au même lieu, numéro 465, mêmes section et plan d'une contenance de 23 ares 20 centiares.

27° Friche, au même lieu, numéro 466, mêmes plan et section, d'une contenance de 8 ares 60 centiares.

28° Terre, au même lieu, numéro 467, mêmes plan et section d'une contenance de 48 ares, 70 centiares.

29° Bois, au même lieu, numéro 469, mêmes plan et section, d'une contenance de 4 ares 50 centiares.

30° Terre, au même lieu, numéro 489, mêmes plan et section d'une contenance de 21 ares 10 centiares.

31° Friche, au même lieu, numéro 490, mêmes plan et section, d'une contenance de 61 ares 10 centiares.

32° Vigne, au même lieu, numéro 491, mêmes plan et section, d'une contenance de 22 ares.

33° Vigne, au même lieu, numéro 492, mêmes plan et section, d'une contenance de 3 ares 50 centiares.

34° Terre, au même lieu, numéro 493, mêmes plan et section, d'une contenance de 38 ares.

35° Vigne, à Peyrelevalde, numéro 522, mêmes plan et section,

d'une contenance de 6 ares soixante centiares.

36° Terre, à Peyrelevalde, numéro 523, mêmes plan et section, d'une contenance de 19 ares 10 centiares.

37° Vigne, à Peyrelevalde, numéro 524, mêmes plan et section, d'une contenance de 25 ares.

38° Bois, au même lieu, numéro 525, mêmes plan et section, d'une contenance de 21 ares 40 centiares.

39° Friche, à Ladevèze, numéro 448 mêmes plan et section, d'une contenance de 66 ares 50 centiares.

40° Friche, au Camp grand haut, numéro 689, mêmes plan et section, d'une contenance de 20 ares 80 centiares.

41° Sol, à Siffray, numéro 323, mêmes section et plan, d'une contenance de 60 centiares.

42° Bois, à Peyrelevalde, numéro 526 P, mêmes section et plan, d'une contenance de 22 ares 16 centiares.

43° Vigne, à Les Devèzes, numéro 445 P, mêmes section et plan, d'une contenance de 21 ares 43 centiares.

44° Terre, au même lieu, numéro 446 P, mêmes section et plan, d'une contenance de 24 ares 80 centiares.

45° Friche, au même lieu, numéro 447 P, mêmes section et plan, d'une contenance de 14 ares 93 centiares.

46° Distr.ait.

47° Distr.ait.

48° Distr.ait.

49° Distr.ait.

50° Distr.ait.

51° Distr.ait.

52° Distr.ait.

53° Distr.ait.

54° Terre à Bois sauvage, numéro 572, section A, du même plan cadastral, d'une contenance de 2 ares 60 centiares.

55° Terre, au même lieu, numéro 573, mêmes plan et section, d'une contenance de 14 ares 30 centiares.

Propriétés bâties

56° Distr.ait.

57° Maison, située à Siffray, numéro 322, section E, même plan, d'un revenu de trente francs.

Formation des Lots

ET

MISES A PRIX

Premier lot

Le premier lot comprend les numé-

ros 519, 520, 521 - 527 P, 528 P, section E ; - 181, 182, 183, section A ; - 143, 321, 322, 384, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 465, 466, 467, 468, 489, 490, 491, 492, 493, 522, 523, 524, 525, 448, 689, 323, 526 P, section E.

Et sera mise en vente sur la nouvelle mise à prix de douze cent quatre-vingt-quatre francs, **1.284** ci.....

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra tous les autres immeubles énumérés au présent placard, et sera mis en vente sur la nouvelle mise à prix de **24** vingt-quatre francs, ci.....

Le tout en sus des charges.

NOTAS. — I. Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, les adjudicataires devront payer au Crédit Foncier de France :

1° Dans la huitaine de l'adjudication à intervenir tous les semestres d'annuités qui pourront alors être dus par les époux Salgues et tous intérêts de retard de ce semestre ;

2° Et après les délais de surenchère, le surplus de ce qui restera dû à la Société sur sa créance en capital et accessoires, le tout en déduction de jusqu'à due concurrence du prix d'adjudication, sauf à demander la continuation totale ou partielle du prêt à la Société du Crédit Foncier qui se réserve formellement le droit d'accueillir ou de rejeter cette demande selon qu'elle avisera.

II. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors le sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué surenchérisseur,

Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors le mil huit cent quatre-vingt-dix-sept F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : de FRAMOND receveur.

S'adresser pour tous renseignements à M^e SAUTET, avoué surenchérisseur